

CNC Newsletter 15 - Trimestriel

avril 2012

Sommaire

- Edito : Les entreprises coopératives : pas un 'business as usual'
- Actualités : - Serez-vous notre conférencier ?
- Nous &CO s'affichent pour un monde meilleur
- Portrait : NewB ; Une banque pour et par nous ?
- Billet d'humeur : A quand une foule pour les coopératives ?
- Spot on : - Les coopératives à l'horizon 2050, dernier volet de la série sur l'histoire coopérative du secteur pharmaceutique
- Focus sur les principes coopératifs
- FAQ : Le précompte mobilier sur les dividendes de sociétés coopératives est-il toujours de 15% en 2012 ?
- Appel à nos lecteurs



Édito

Les entreprises coopératives : pas un "business as usual"

Difficile de l'ignorer : 2012 est "l'Année Internationale des Coopératives". On vous en a déjà beaucoup parlé et de nombreuses sociétés utilisent le logo, conçu par les Nations Unies, dans leurs communications. Celui-ci figure d'ailleurs également dans cette newsletter.

Cela est révélateur d'une évolution : plus que jamais, les coopératives ont le droit d'exister. Non pas parce que ce sont des formes de sociétés comme les autres, ce qu'elles ne sont tout simplement pas. Mais, au contraire, parce que la coopérative a une identité propre qu'elle ose enfin afficher. Trop souvent, les coopératives ont été laissées à l'écart et ont crû devoir se justifier face aux autres formes d'entreprise. Il est temps d'en finir une fois pour toutes et de faire tout simplement savoir qui nous sommes.

Dans un monde global, la diversité est un atout. Une affirmation également valable pour les sociétés. Les coopératives y ont donc leur place et elles la méritent.

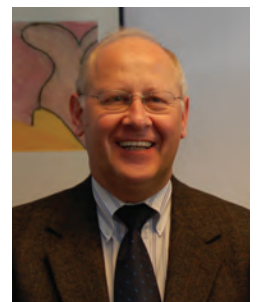
"L'Année Internationale des Coopératives" a un rayonnement mondial. L'organisation des Nations Unies et l'Alliance Coopérative Internationale (ACI), l'organisation mondiale des coopératives, s'en sont assurées.

Dame Pauline Green, présidente de l'ACI, parcourt ainsi cette année le monde entier afin de promouvoir l'entrepreneuriat coopératif. Et elle le fait avec un enthousiasme contagieux. Mais elle nous met également en garde : une fois la crise passée, l'intérêt pour les coopératives risque d'être mis en veilleuse. Ce n'est naturellement pas notre intention.

Même en temps de "business as usual", les coopératives ne sont pas un "business as usual". C'est pourquoi elles doivent continuer à s'affirmer afin d'attirer autant d'attention que celle dont elles bénéficient aujourd'hui. Dans les bons et les mauvais jours.

Coopérativement vôtre,

Matthieu Vanhove,
Président



Actualités

Serez-vous notre conférencier ?

Vous travaillez pour une coopérative ? Vous voulez en dire du bien ? Alors, vous êtes l'homme ou la femme que nous cherchons pour promouvoir les coopératives auprès des partenaires institutionnels dans votre région !



Une des actions que le CNC entreprend dans le cadre de l'Année Internationale des Coopératives consiste à proposer des conférenciers à des partenaires institutionnels (par exemple, des fédérations d'employeurs ou de travailleurs) souhaitant organiser des séances d'information à propos de l'entrepreneuriat coopératif.

Nous fournissons une présentation Powerpoint standardisée – qui reprend les 7 principes de base de l'entreprise coopérative, tels que formulés par l'Alliance Coopérative Internationale (A.C.I.) – dans laquelle il est possible d'insérer facilement un historique de votre propre coopérative.

Intéressé ? Envoyez vos coordonnées à: contact@notrecooperative.be avec les informations suivantes :

- Le nom de votre coopérative
- La rayon d'action dans lequel vous pouvez vous déplacer en tant que conférencier
- Vos disponibilités

Nous &CO s'affichent pour un monde meilleur !

Impossible de l'ignorer : 2012 est l'Année Internationale des Coopératives, avec comme thème 'Les coopératives, des entreprises pour un monde meilleur !'

Mais sans coopérateurs, pas de coopérative. C'est pourquoi nous invitons les coopératives agréées à mettre leur public en lumière. Mieux encore, nous leur offrons un outil pour que ceux-ci se révèlent eux-mêmes ! Comment ? Au moyen du site internet www.notrecooperative.be où l'on peut générer une affiche personnalisée en regard du logo de la coopérative de son choix.

Pour que votre coopérative soit reprise sur ce site, transmettez simplement le slogan que vous aimeriez voir sur votre affiche (par défaut 'Nous &CO construisent un monde meilleur'). Sans oublier votre logo, dans la meilleure résolution possible, et les coordonnées complètes de la personne à contacter pour le suivi.

Pour en savoir plus sur cette action : envoyez un mail à contact@notrecooperative.be



Portrait

NewB: une banque par et pour nous ?

Après que la crise financière ait frappé le secteur bancaire belge de plein fouet, la nécessité d'alternatives s'est plus que jamais fait ressentir. En fondant NewB, un groupe de 24 organisations pose une première pierre pour répondre à cette nécessité.

Après que la crise financière ait frappé le secteur bancaire belge de plein fouet, la nécessité d'alternatives s'est plus que jamais fait ressentir. En fondant NewB, un groupe de 24 organisations pose une première pierre pour répondre à cette nécessité.

NewB est une coopérative européenne agréée qui a pour objectif de préparer la création d'une nouvelle banque coopérative. "Une banque d'ici, pour nous, par nous", disent les promoteurs de cette initiative dont, entre autres, des dirigeants des 3 grands syndicats et quelques ONG biens connues comme Greenpeace, 11.11.11, Médecins du Monde, etc.

Les valeurs fondamentales de la future banque sont déjà établies dans les statuts. Par exemple:

- L'ancrage social : la banque s'appuiera sur la participation active de nombreuses organisations et de dizaines de milliers de personnes qui seront à la fois propriétaires et clients.
- La simplicité : les clients et les associés comprennent parfaitement la structure et les produits de la banque.
- La sécurité: les ressources financières sont utilisées dans l'économie réelle. Le profit n'est pas une fin en soi, mais est le résultat d'une bonne gestion.
- La durabilité : la banque développe une attention particulière à l'amélioration du style de vie et de l'économie à la fois sociale et durable; les activités et les produits socialement nuisibles sont exclus.

- La transparence : toutes les activités de la banque s'exercent dans la plus grande transparence
- L'innovation : la banque développe avec ses associés de nouveaux produits et des solutions créatives pour une économie socio-écologique.
- La sobriété : les fonds d'exploitation de la banque sont gérés de façon économique; la politique salariale reflète l'austérité.

Avant de voir le jour, la banque doit encore obtenir une licence. Un dossier a pour cela été introduit et la recherche de capitaux a commencé. Ce ne sera qu'au cours de l'année 2013 que l'on saura clairement si NewB deviendra un membre à part entière du paysage financier.

Plus d'infos ? Contactez m.bontemps@newb.coop



Billet d'humeur :

A quand une foule pour les coopératives ?

Les affaires coûtent de l'argent. Et, c'est bien connu, l'argent ne tombe pas du ciel. Toutefois, depuis peu, une nouvelle tendance semble se dessiner : le crowdfunding.

D'habitude, pour obtenir des fonds, un entrepreneur se rend auprès de sa banque. Il y fait une demande de crédit, présente son business plan et espère bien obtenir le capital nécessaire en vue de lancer son affaire. Le crowdfunding, lui, fonctionne autrement : L'entrepreneur présente son projet –aujourd'hui essentiellement à travers le web- et fait appel aux investisseurs. Une foule - 'crowd' en anglais - de petites sommes forme alors un grand ensemble permettant de financer une idée, voire carrément toute une entreprise. Pour autant bien sûr qu'un montant suffisant soit récolté. Dans le cas contraire, chacun retrouve sa mise de départ.



Cette nouvelle manière de procéder n'est pas réservée aux entrepreneurs. Ainsi, de plus en plus d'artistes se sont récemment lancés grâce à ce modèle. Si je ne me trompe pas, Tim Rice, l'ancien candidat du concours Eurovision, en fait partie.

Aujourd'hui, il existe même de nouveaux intermédiaires, comme MyFirstCompany ou Microinvest, qui offrent d'un côté une vitrine aux différents projets, et de l'autre évaluent leurs business plans afin de conseiller les candidats investisseurs.

Est-ce que tout cela est positif ? Cela permet en tout cas d'impliquer un peu plus les gens dans les projets. Et cela aide sans doute quelques artistes à réaliser des œuvres qui n'auraient autrement jamais vu le jour.

Pourtant, je me dis que si l'on souhaite véritablement lier des gens pour construire une activité, il faut se lancer de suite à fond en créant une coopérative. On s'assure ainsi non seulement de nouer des contacts entre entrepreneurs et investisseurs. Mais, en plus, les financiers sont davantage impliqués : de simples actionnaires, ils deviennent partenaires. Faut-il alors aller voir ces intermédiaires que j'évoquais pour les convaincre de promouvoir notre modèle ? Qui sait ? Après tout, une foule de nouvelles coopératives pourrait bien surgir de cette crowd-attitude ?

Relinde Baeten



Spot on :

Suite de notre série sur l'histoire coopérative du secteur pharmaceutique

Le CNC a fouillé dans ses archives et a constaté que de nombreuses coopératives prospères sont agréées depuis les années 50. Parmi celles-ci: les coopératives pharmaceutiques. Dans une série d'articles, nous les avons mises à l'honneur en trois parties : Comment était-ce à l'époque ? ; Jalons et obstacles entre 1960 et 2011 ; La Coopérative sur le chemin de 2050.



Dans ce numéro : Les coopératives à l'horizon 2050.

Résumons d'abord rapidement les deux épisodes précédents : dans de nombreux pays européens, des pharmacies coopératives sont fondées à la fin du 19ème siècle. Le but initial, l'accès des défavorisés aux médicaments, va au fil du temps s'étendre à une attention particulière pour des services pharmaceutiques et des soins de qualité sur la base des maigres ressources de notre système de soins de santé.

La mission d'OPHACO indique clairement quelles voies les pharmacies coopératives ont emprunté : "la qualité, l'efficacité, la sécurité et l'accessibilité de l'utilisation des médicaments au prix le plus économique approprié pour le patient."

Dans cette perspective, les objectifs des membres d'OPHACO comprennent :

- L'accessibilité des soins pharmaceutiques :
 - L'accès économique et géographique à l'assurance soins de santé pour tous les patients. La première préoccupation - l'accès aux médicaments au juste prix pour tout le monde - reste d'actualité !
 - Contribution à l'accessibilité des soins de santé primaires.
- La qualité des soins :
 - le développement d'une gamme de soins pharmaceutiques cohérente, de qualité et perfectionnée.
 - Il s'agit d'assurer une prestation de services de santé qui, en plus de fournir des médicaments, contribue à une prestation optimale en termes d'accueil, de conseils et d'information pour le patient.
- La durabilité du système de soins de santé :
 - Contribuer à l'adaptation des nécessités de la politique de santé que ce soit au niveau du service, des patients, des ressources consacrées aux soins pharmaceutiques ou encore aux ressources du système de santé.
 - Penser à la méthode la plus appropriée de valorisation pour la distribution pharmaceutique.
 - Responsabiliser de façon claire et équilibrée les personnes impliquées dans le système de soins de santé.

Focus sur les principes de l'entrepreneuriat coopératif

L'entrepreneuriat coopératif à travers le monde entier partage les mêmes valeurs de base. Des principes rafraîchis par l'Alliance Coopérative Internationale en 1995 à la suite d'une enquête mondiale. Tout au long de 2012, nous examinons ces principes à la loupe dans les différentes lettres d'information du CNC.

Précédemment, nous avons présenté le principe "d'autonomie et d'indépendance". Aujourd'hui, nous souhaitons vous parler de "l'attention à la communauté" et de "l'adhésion volontaire et ouverte".

Attention à la communauté

Les coopératives travaillent pour le développement durable des communautés où elles opèrent. Cela se déroule conformément aux lignes directrices qui ont été approuvées par leurs membres.

Ce n'est pas un hasard si les coopératives prêtent une attention particulière à leur communauté. C'est dans la nature des coopératives qui sont des entreprises assurant un ancrage local à travers leur actionariat et leur contrôle.

L'adhésion volontaire et ouverte

Les coopératives sont des organisations libres de personnes. Elles sont ouvertes à toute personne qui veut utiliser les services de la coopérative et qui se soumet aux obligations liées à l'adhésion. Il n'y a pas de discrimination selon la race, le statut social, les convictions politiques ou religieuses.

L'unité des entreprises coopératives repose en grande partie sur la position unique des membres de la coopérative : ils ont une double casquette. Ils sont à la fois les actionnaires et les utilisateurs de leur coopérative.

Quiconque peut volontairement adhérer à une coopérative dans la mesure où il répond aux conditions d'adhésion. Les parts des coopératives sont des parts nominatives et leur transfert est limité par les statuts de la coopérative. Le bénéfice financier pour les membres est limité. Le dividende des coopératives agréées est ainsi limité à 6% par an. Par ailleurs, les coopératives peuvent également accorder des ristournes à leurs membres. Une façon de s'assurer de la

loyauté des membres et de renforcer leur coopération. Cette technique a ensuite été reprise par les entreprises traditionnelles sous la forme des cartes de fidélité et d'une variété d'outils de communication, de gadgets, d'événements ou d'autres avantages réservés aux clients fidèles. La grande différence qu'une coopérative peut faire dans ce domaine est et reste la propriété : les membres ne sont pas seulement des utilisateurs, mais également les propriétaires de la coopérative, avec tous les droits que cela implique.

Dans la prochaine newsletter, nous nous concentrerons sur les principes de «participation économique des membres» et de «contrôle démocratique par les membres».



FAQ

Le précompte mobilier sur les dividendes des sociétés coopératives est-il toujours de 15% en 2012 ?

Le taux réduit dont bénéficient les sociétés coopératives, qu'elles soient agréées ou pas, repose sur l'article 269, alinéa 3, du code des impôts sur les revenus.

Celui-ci prévoyait – avant la réforme fiscale - que le taux de 25% soit réduit à 15 % pour les dividendes d'actions ou parts qui ont fait l'objet depuis leur émission d'une inscription nominative chez l'émetteur, lorsqu'il s'agit d'actions ou parts nominatives.

La réforme fiscale a effectivement eu un impact sur ce taux réduit. L'article 29 de la loi du 28 décembre 2011 portant des dispositions diverses modifie en effet l'article 269 du code des impôts sur le revenu et fait passer le taux réduit de 15% à 21%. Cette modification entre en vigueur dès le premier janvier 2012.

De plus, l'article 28 de la loi du 28 décembre 2011 portant des dispositions diverses insère un article 174/1 dans le code des impôts sur les revenus qui impose une cotisation supplémentaire de 4% aux contribuables qui bénéficient de ce taux réduit et qui perçoivent des dividendes et des intérêts dont le montant total excède 20.020 euros. Pour rappel, il existe une exemption d'impôt pour les dividendes des coopératives agréées. Pour la déclaration 2012, revenus 2011, ce montant est légalement fixé à 180 €.



Appel à nos lecteurs

Contribuez à faire connaître le modèle coopératif en partageant cette newsletter avec d'autres lecteurs ! Transférez-la à vos amis, vos collègues, vos clients... et invitez-les à s'inscrire auprès de claudio.valentino@economie.fgov.be !

Colophon

Éditeur : Conseil National de la Coopération

North Gate III
Avenue Albert II, 16
1000 Bruxelles
www.nrc-cnc.be

Rédaction : Relinde Baeten, Peter Bosmans, Lieve Jacobs, Gregory Kévers, Matthieu Vanhove, Fabrice Wiels

Coordination et rédaction finale : Gregory Kévers

Mise en page : Raf Berckmans

Secrétariat : Claudio Valentino

Contact : muriel.vossen@economie.fgov.be

Le Conseil National de la Coopération

Plus qu'un statut juridique, la société coopérative est l'instrument d'une économie humaine. C'est pour défendre cette idée qu'a été créé en 1955 le Conseil National de la Coopération. Ses objectifs : propager l'idée de la coopération et préserver l'idéal coopératif. Le CNC rassemble plus de 500 fédérations et entreprises attachées aux valeurs fondamentales du mouvement coopératif.